Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20261103-DELDEPAUTORC623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 3 novembre 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **27 octobre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. FOURAGE E. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : COILIER A. (procuration à BERTHE L.) GUICHON L. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Liste des dépenses autorisées au compte 623 - Publicité, publications et relations publiques

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la commune, notamment la nomenclature M57 ;
Considérant qu'il convient de préciser la nature des dépenses pouvant être engagées par la commune au titre du compte 623 « Publicité, publications et relations publiques », dans le cadre de ses activités et manifestations ;
Considérant la nécessité d'assurer une gestion transparente des dépenses communales et de faciliter leur suivi budgétaire et comptable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Les dépenses pouvant être imputées au compte 623 sont définies comme suit :

Annonces et insertions
- Frais d'annonces légales et administratives ;
- Frais de publication des avis de marchés publics ;
- Frais d'insertion dans la presse écrite ou numérique ;
- Achat d'espaces publicitaires et campagnes de communication ;
- Frais de diffusion d'informations relatives aux activités et services municipaux.

Fêtes et cérémonies
- Dépenses liées aux cérémonies commémoratives nationales et locales ;
- Cérémonies des vœux du maire et de la municipalité ;
- Inaugurations d'équipements ou de bâtiments communaux ;
- Cérémonies de remise de médailles, de prix, de récompenses ou de trophées ;
- Cérémonies à caractère familial ou collectif, décès, départs à la retraite ou changement d'affectation ;
- Événements à caractère d'intérêt général, civique, scolaire, social ;
- Fêtes communales, manifestations festives et animations organisées par la commune ;
- Locations de matériel, de mobilier, de stands, de vaisselle et d'équipements nécessaires aux manifestations ;
- Frais de manutention et prestations techniques nécessaires à l'organisation des événements.
- Frais de traiteur, de restauration et de réception directement liés à ces fêtes et cérémonies ;
- Prestations musicales, artistiques, d'animation et de sonorisation ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20261103-DELDEPAUTORC623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 3 novembre 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **27 octobre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. FOURAGE E. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : COILIER A. (procuration à BERTHE L.) GUICHON L. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

- Décorations, pavoisements, illumination, signalétique, fleurs et plantes, compositions florales et éléments de scénographie liés aux cérémonies ;
- Achats de gerbes, couronnes, plaques commémoratives et fournitures protocolaires, gravures ;
- Achats de présents symboliques, de médailles, de récompenses, coupes, trophées, de livres, de lots et de cadeaux remis lors des cérémonies officielles et événements festifs ;
- Frais de restauration et de réception liés à ces manifestations ;
- Frais de communication et de publicité spécifiquement liés événements ;

Réceptions
- Frais de réception organisés par la commune en dehors des fêtes et cérémonies ;
- Prestations de traiteur et frais de restauration liés aux réceptions institutionnelles ;
- Location de mobilier et de matériel nécessaire ;
- Dépenses de service et prestations annexes directement liées à ces réceptions.

Catalogues, imprimés, publications et dépenses diverses
- Brochures, dépliants, flyers, autocollants, affiches, programmes, invitations, diplômes, cartes de visite, documents d'information municipale ;
- Supports de communication destinés à informer la population des activités et services de la commune ;
- Frais de conception et de réalisation de supports de communication ;
- Cadeaux protocolaires, et évènementiels,
- Objets promotionnels et publicitaires,
- Emballages de souvenir, de récompense, de reconnaissance ou de remerciements

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 4 novembre 2026.

Fait à Caden, le 3 novembre 2026
Le Maire

